# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## Iran

Question écrite n° 58503

### Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur la sécurité de la communauté française en Iran. En effet, les différentes manifestations, qui ont suivi le scrutin présidentiel, et l'arrestation par l'État iranien de plusieurs Français, dont une jeune étudiante, prouvent que la communauté française n'a pas sa sécurité et son intégrité assurées. De plus, la position courageuse et déterminée du Chef de l'État français est particulièrement incomprise par les autorités de ce pays, depuis plusieurs semaines, ce qui ne laisse présager rien de bon pour le respect de la communauté française. Les habitudes traditionnelles de prises d'otages ont été institutionnalisées par l'Iran. Il lui demande donc quelles mesures de prévention ont été prises, sur place, pour protéger la communauté française d'Iran.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a appelé l'attention du le ministre des affaires étrangères et européennes sur la sécurité de la communauté française en Iran. La sécurité des communautés françaises est bien entendu une préoccupation constante du ministère des affaires étrangères et européennes. Cette préoccupation est particulièrement vive dans le cas de l'Iran, compte tenu de la situation qui prévaut dans ce pays. Aussi, le ministère des affaires étrangères et européennes suit au quotidien l'évolution du risque sécuritaire en Iran en liaison constante avec notre ambassade sur place. La montée des tensions internes et externes peut effectivement faire peser des risques sur la communauté française en Iran. Un plan de sécurité a, bien entendu, été établi ; il est très régulièrement remis à jour en fonction des développements observés sur le terrain. Par ailleurs, le ministère réactualise régulièrement le site Conseils aux voyageurs. À ce jour, eu égard à la vigueur de la contestation, aux luttes internes au pouvoir ainsi qu'à la tension extérieure, il est recommandé de surseoir à tout voyage non essentiel en Iran, qu'il s'agisse d'un déplacement professionnel ou privé. En cas de déplacement jugé impératif, il est vivement recommandé d'en informer l'ambassade. Il est également formellement recommandé de s'abstenir de participer aux manifestations ou de s'en approcher. En dehors des heures d'ouverture de notre ambassade à Téhéran, la section consulaire assure une permanence téléphonique pour gérer les urgences.

### Données clés

**Auteur :** M. Éric Raoult
**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (12e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 58503
**Rubrique :** Politique extérieure
**Ministère interrogé :** Affaires étrangères et européennes
**Ministère attributaire :** Affaires étrangères et européennes

### Date(s) clée(s)

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE58503

**Question publiée le :** 15 septembre 2009, page 8664
**Réponse publiée le :** 27 octobre 2009, page 10165